

Fonds d'obligations sans restriction mondiales
Assomption/CI
au 30 mai 2026

Bref aperçu

Date de disponibilité du fonds : le 30 mai 2026

Date de création du fonds : le 30 mai 2026

Gestionnaire de portefeuille : Placements CI Inc.

Valeur totale du fonds : -

Taux de rotation du portefeuille : -%

Catégorie du Fonds	Placement minimal (\$)	RFG (%)	Valeur liquidative (\$)	Nombre d'unités en circulation (000's)
75/100 Sans frais de sortie (Série B)	500	2,45 ¹	10,00	-
75/75 Sans frais de sortie (Série H)	500	2,34 ¹	10,00	-

¹ Les données présentées sont des estimations, car le fonds est nouvellement créé

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe de toute qualité émis par des sociétés ou des gouvernements de toute taille, situés n'importe où dans le monde.

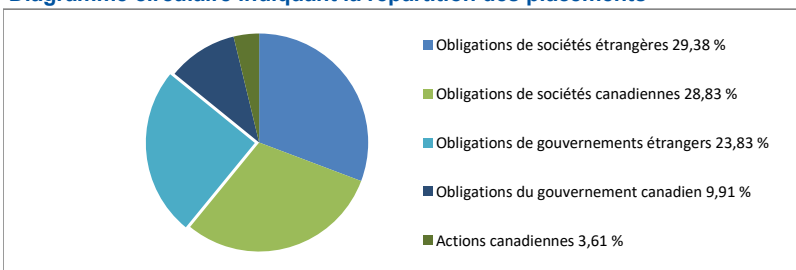
Quel a été le rendement du fonds?

Le rendement des fonds ayant une date de création de moins de 12 mois n'est pas disponible.

Dix principaux placements (des fonds secondaires)

	% actifs
FNB iShares JPMorgan USD EM Bond (EMB)	6.79
Obligations du Trésor des États-Unis NOTE/BOND 4.00% 15-Nov-2035	5.63
Gouvernement du Canada 3,25 % 01-déc-2034	3.11
Gouvernement du Canada 3,25 % 01-jun-2035	2.74
Obligations du Trésor des États-Unis NOTE/BOND 3.62% 31-Oct-2030	2.18
Obligations du Trésor des États-Unis NOTE/BOND 3.50% 30-Nov-2030	1.68
Obligations du Trésor des États-Unis NOTE/BOND - WHEN ISSUED 3.62% 31-Dec-2030	1.50
Gouvernement du Canada 3.50% 01-Dec-2045	1.41
Gouvernement du Canada 2,75 % 01-déc-2055	1.38
Trésor des États-Unis 4,25 % 15-août-2035	1.12
Total	27.54
Nombre total des placements :	462

Diagramme circulaire indiquant la répartition des placements



Offert au titre d'un contrat d'assurance, ce fonds distinct est assorti de garanties pouvant protéger le placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance qui est applicable pour la garantie choisie. Pour plus de détails, se référer à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	---------------	-----------------	--------	----------------	-------

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la section *Facteurs de risque individuels* de la notice explicative.

A qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous cherchez un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital, investissez à long terme et pouvez tolérer un niveau de risque faible à moyen.

Combien cela coûte-t-il?

L'une des options de frais d'acquisition suivantes pourrait s'appliquer. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à la notice explicative et discuter de ce point avec votre conseiller financier.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais d'acquisition initiaux	s.o.	s.o.
Frais d'acquisition différés	s.o.	s.o.

2. Frais permanents du fonds

Ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion, les frais d'exploitation, les frais d'assurance et taxes de vente applicables pour la garantie choisie du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous référer à votre contrat de rente variable ou votre notice explicative.

Catégorie du Fonds	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	Commission de suivi maximale
75/100 Sans frais de sortie (Série B)	2,45 ¹	1.15%
75/75 Sans frais de sortie & FAD (Série H) <i>Les options avec frais de sortie sont fermées aux nouveaux dépôts</i>	2,34 ¹	1.05%

Commission de suivi

Assomption Vie verse à votre conseiller une commission de suivi allant jusqu'à la commission de suivi maximale indiquée dans le tableau ci-dessus. La commission couvre les conseils et les services que votre conseiller financier vous fournit. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion.

3. Autres frais

- Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds dans une année civile. Des frais de 20 \$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.
- Des frais pour transfert à une autre institution financière de 50 \$ sont applicables sur toute demande de transfert total ou partiel de toute somme de votre contrat de rente Assomption Vie à une autre institution financière, peu importe que la source des fonds provienne d'un fonds distinct ou d'un CI-G.
- Des frais de 25\$ sont prélevés, sans préavis, à même votre contrat, pour tout chèque ou débit préautorisé refusé par votre institution financière.
- Des frais de contrat mensuels peuvent s'appliquer pour un contrat de rente collectif ainsi que pour tout contrat de rente individuel émis avant le 31 décembre 2001.